

**Arrêté ministériel modifiant la composition de la
Commission consultative des organisations de jeunesse
fixée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 1^{er} janvier 2014 portant nomination des
membres de la Commission consultative des organisations
de jeunesse**

A.M. 18-08-2016

M.B. 04-11-2016

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 portant exécution de certaines dispositions du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 déterminant les modalités d'application du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} janvier 2014 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse, modifié par les arrêtés ministériels des 25 mars, 24 avril; 18 novembre 2014; 27 mars, 9 juillet 2015, 2 février, 8 mars, 6 avril et du 22 avril 2016;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 13, § 1^{er}, 10^o, a);

Considérant la demande de changements de mandat au sein d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée;

Considérant que les candidats remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1^{er} à 6 du décret du 26 mars 2009,

Arrête :

Article 1^{er}. - : Il est mis fin au mandat de :

1^o En qualité de représentants des fédérations d'organisations de jeunesse agréées ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Pour le C.J.C	
Mme Géraldine BAUDUIN	Mme Séverine WOLFS
Rue de l'Hôpital 17	Rue Paul Emile Janson 35
6060 GILLY	1050 BRUXELLES
Mme Emilie DELCOURT	Mme MULUMBA Johanna
Rue d'Anderlecht 4	Chaussée d'Haecht 579/40
1000 BRUXELLES	1031 BRUXELLES



Pour la COJ	
Mme Yamina GHOUL	M. Mathieu MIDREZ
Rue Traversière 8	Rue Traversière 8
1210 BRUXELLES	1210 BRUXELLES
Mme Semra UMay	Mme Christine CUVELIER
Rue Renkin 48	Boulevard du Nord, 4
4031 ANGLEUR	5000 NAMUR
Pour Jeunes et Libres	
Mme Céline AIT AHMED	
Avenue de la Toison d'Or 84-86	
1060 BRUXELLES	
	Mme Gwenaëlle WILLIOT
	Avenue de la Toison d'Or 84-86
	1060 BRUXELLES

Article 2. - Sont nommés membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse et chargés d'achever le mandat du membre qu'ils remplacent :

1° En qualité de représentants des fédérations d'organisations de jeunesse agréées ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Pour le C.J.C	
Mme Géraldine BAUDUIN	Mme MULUMBA Johanna
Rue de l'Hôpital 17	Chaussée d'Haecht 579/40
6060 GILLY	1031 BRUXELLES
Mme Emilie DELCOURT	Mme Séverine WOLFS
Rue d'Anderlecht 4	Rue Paul Emile Janson 35
1000 BRUXELLES	1050 BRUXELLES
Pour la COJ	
Mme Yamina GHOUL	Mme Christine CUVELIER
Rue Traversière 8	Boulevard du Nord, 4
1210 BRUXELLES	5000 NAMUR
Mme Semra UMay	M. Mathieu MIDREZ
Rue Renkin 48	Rue Traversière 8
4031 ANGLEUR	1210 BRUXELLES
Pour Jeunes et Libres	
Mme Gwenaëlle WILLIOT	
Avenue de la Toison d'Or 84-86	
1060 BRUXELLES	

	M. Olivier SCHMETZ
	Avenue de la Toison D'Or 84-86
	1060 BRUXELLES

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature
Bruxelles, le 18 août 2016.

Mme I. SIMONIS

